



CHANTIER MARITIME VERREAUULT

Un deuxième bateau en cale sèche

Carl Thériault

Le Soleil, le 10 mai 2007

Collaboration spéciale

LES MÉCHINS — La « trêve » se poursuit au chantier maritime Verreault des Méchins où un deuxième bateau est entré en cale sèche en deux semaines après le départ lundi du Kathryn Spirit sur lequel ont œuvré moins d'une dizaine de travailleurs.

« On n'a rien signé sur la trêve et le travail se fait avec professionnalisme et de bonne foi. Mais il faudra qu'il se passe quelque chose. On va attendre la décision sur l'appel d'offres du Camille-Marcoux » pour voir si Verreault soumissionnera. La décision est attendue en juin. Ce n'est pas vrai que le bateau sera réparé ailleurs. La trêve ne sera pas illimitée, bateau après bateau. Ce ne sera pas toujours de même. Il y aura tantôt des choix déchirants à faire », affirme Martin Pagé, négociateur syndical de la Fédération de la métallurgie (CSN).

La Société des traversiers du Québec lance aujourd'hui son deuxième appel d'offres pour les réparations du traversier Camille-Marcoux. Le premier contrat, jugé non conforme, a échappé au seul soumissionnaire, soit justement le chantier Verreault. L'entreprise n'a pas voulu faire de commentaire sur l'arrivée de ce deuxième navire.

« La convention de la Davie à Lévis était plus mature. Ce qui fait qu'on ne peut pas appliquer les clauses monétaires à Verreault. Pour la semaine de travail du lundi au vendredi, on s'est appuyé sur la convention de la Davie mais pour l'horaire de sept jours, c'est plutôt avec des compensations monétaires, compte tenu que la Davie est un chantier qui roule à l'année. On a pris très peu de chose dans la convention de la Davie, mais aussi dans d'autres conventions collectives de chantier maritime. », a expliqué, au Soleil, Marin Pagé, négociateur à la Fédération de la métallurgie (CSN).

Recette miracle

« Il n'y a pas de recette miracle pour résoudre ce conflit. J'y vois une question d'approche et le syndrome de la présence de la CSN après celle d'un syndicat international. C'est comme si les deux parties étaient, dans un cas, sur la bande AM et, l'autre, sur la bande FM », a dit Jean Sexton, professeur en relations industrielles à l'Université Laval qui voit aussi s'imposer une tendance à négocier ces dernières années par ultimatum.

Convention échue

L'entreprise, dont la convention collective est échue depuis sept mois, n'est ni en grève, ni en lock-out mais a perdu, depuis le début de l'année, quatre contrats publics et privés.

Une importante tentative de conciliation a échoué à Matane, il y a un mois ainsi que la formation d'une coalition de leaders du milieu pour sauvegarder l'entreprise à la suite du retrait inopiné de l'un des intervenants.

Une pétition animée par le maire des Méchins, Donald Grenier, et adressant directement aux travailleurs et à l'entreprise, a aussi raté son objectif d'engager les deux parties à travailler — cet automne — sur le traversier Camille-Marcoux « sans grève, et sans autre moyen de pression ».